

Décision n°D2022-02 prêt au moyen d'une convention Intracting

OBJET : Réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 19 815 210 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement travaux de rénovation de l'éclairage public.

Le Président du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère,

Vu la délibération n°C2022-032 du 7 juin 2022 approuvant le financement Intracting pour la rénovation de l'éclairage public

Décide

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts et consignations une avance remboursable Intracting d'un montant de 19 815 210 euros et comprenant trois versements dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

	Versement 1	Versement 2	Versement 3
Année versement	2022	2023	2024
Montant	1 782 810	9 119 880	8 912 520
Durée amortissement	13 ans	12 ans	11 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	0,625 %	0,625 %	0,625 %
Typologie Gissler	1A	1A	1A
Périodicité échéances	annuel	annuel	annuel
Amortissement	Déduit (échéance constante)	Déduit (échéance constante)	Déduit (échéance constante)
TEG	0,625 %	0,625 %	0,625 %

De signer la convention de financement Intracting et la demande de réalisation de fonds.

Fait à Quimper, le 27 octobre 2022

Le Président du SDEF,
Antoine COROLLEUR




Siège du SDEF

9 Allée Sully - CS 44004
29337 QUIMPER CEDEX
Tél: 02 98 10 36 36

contact@sdef.fr

Antenne Nord

Zone de Kerven
29400 LANDIVISIAU